



# Médiation familiale

- *Nous nous séparons et nous voulons nous mettre d'accord sur la résidence de nos enfants et leur prise en charge financière.*
- *Depuis la séparation de notre fils, nous avons perdu contact avec nos petits-enfants. Comment faire ?*
- *Mon père est décédé. Mes frères ne veulent pas vendre sa maison. Comment renouer le dialogue ?*

**Vous vivez une tension Familiale liée à un conflit, une séparation, une rupture de lien.**

L'Udaf des Alpes-Maritimes vous propose un espace de **médiation familiale** pour **renouer le dialogue**, gérer les situations conflictuelles, exprimer vos émotions, identifier vos besoins, **trouver ensemble des solutions** face à des situations difficiles : Séparation, choix de la résidence des enfants, pension alimentaire, tensions familiales, succession conflictuelle...

## Qu'est-ce que la médiation familiale ?

La médiation familiale propose aux membres de la famille qui vivent une situation de rupture ou de tensions de se rencontrer en présence d'un tiers qualifié, neutre et impartial pour rétablir un dialogue et rechercher des solutions concrètes.



## Comment se déroule une médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et diplômé d'état, vous accompagne en toute confidentialité.

Notre service de médiation vous propose un **entretien gratuit d'information** individuel ou commun pour évaluer si cette démarche vous convient.

Puis, après accord de chacun, nous vous proposons **des entretiens de médiation** pour réfléchir ensemble à des solutions acceptables pour chaque personne.

Le **coût** de ces séances est calculé en fonction des ressources de chacun, selon le barème national fixé par la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou l'aide juridictionnelle.

A l'issue de la médiation, les solutions adoptées peuvent faire l'objet d'un accord écrit qui peut être **homologué** par le juge aux affaires familiales si nécessaire.

## L'Udaf propose d'autres services qui peuvent vous intéresser :

- *Espace-rencontre*
- *PCB/AEB/rétablissement personnel*
- *Soutien à la parentalité*
- *Protection des majeurs*
- *ISTF*
- *Logement social accompagné*

## **Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :**

Tél. : 04 92 47 81 10

Mail : saf@udaf06.fr

## **Lieux de médiation sur rendez-vous**

**NICE**  
UDAF 06  
Nice Europe Bât C – 15 rue Alberti  
06000 Nice

**CAGNES SUR MER**  
6, Passage de la Grève  
Quartier du Cros de Cagnes  
06800 Cagnes sur Mer



**SAINT SAUVEUR SUR TINEE**  
1, allée des Tilleuls  
06420 St Sauveur sur Tinée

## **Permanences : 11 lieux dans toutes les Alpes- Maritimes - Entretien gratuit**

**SAINT LAURENT DU VAR**  
MSD  
341 avenue Général Leclerc - 06700 Saint Laurent du Var  
1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00

**VENCE**  
Centre Médico-Social  
134 avenue Colonel Meyer - 06140 VENCE  
1er et 3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30

**TOURRETTE-LEVENS**  
CRECHE DE TOURRETTE-LEVENS  
71 chemin San Sebastian - 06690 TOURRETTE-LEVENS  
Sur RDV

**MENTON**  
ADMR Menton  
5 rue Victor Hugo - 06500 Menton  
Tous les jeudis de 9h30 à 16h00



## **Permanences (suite) - Entretien gratuit**

### **PUGET-THENIERS**

CEPAGE avenue Miss Pell- 06260 Puget-Théniers  
le 2ème mardi après- midi du mois de 14h à 17h

### **CONTES**

Salle Miglia ( à côté du théâtre de l'Hélice)  
Chemin Miaglia – 06390 Contes  
Le 2ème jeudi matin de chaque mois de 9h à 12h

### **ROQUEBILIERE**

Mairie avenue Corniglion Molinier - 06450 Roquebillière  
le 3ème mardi après- midi du mois de 14h à 17h

### **CARROS**

Centre social La Passerelle  
15 Rue du Bosquet - 06510 Carros  
Les 2ème et 4ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 16h30

### **PLAN DU VAR**

MSD Les vallées  
298 Avenue Porte des Alpes - 06670 Plan du Var  
Le 1er mardi du mois de 14h00 à 17h00

### **NICE**

MJD de l'Ariane  
53 rue Anatole de Monzie- 06300 Nice  
Les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois de 13h à 17h

### **SAINT ANDRE DE LA ROCHE**

MSD Les Paillons – Site Saint André de la Roche  
L'Adriana - 15 boulevard du 8 mai 1945 - 06730 Saint André de la Roche  
Les 2ème et 4ème vendredis de chaque mois de 9h00 à 12h00